

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : DMS GCR/2043-0116/07/2016-477pr/01du16

DU 04/PFU/612170

N/Réf. : AA/EB/ BXL20469 /s. 618

Bruxelles, le

Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Galerie des Princes, 1 à 13, Galerie du Roi, 8 à 18, rue des Dominicains, 13 à 17. Demande de permis unique portant sur la rénovation et la restauration de la Galerie des Princes (vitrine, verrière, façades et toitures), l'aménagement en logement des appartements existants et des surfaces à l'abandon ainsi que la modification de l'utilisation du commerce en débit de boissons (régularisation).

(Dossier traité par G. Conde-Reis, DMS et M.-Z. Van Haeperen, DU)

Avis conforme

En réponse à votre courrier du 02/03/2018, reçu le 05/03/2018, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 07/03/2018.

Protection du bien

La totalité des Galeries Royales Saint-Hubert sont classées comme Monument par l'arrêté royal du 19 novembre 1986. Par ailleurs, les Galeries se situent dans la zone de protection UNESCO de la Grand-Place.

Historique du bien

Les Galeries Royales Saint-Hubert furent inaugurées en 1847. Elles sont l'œuvre de l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar (1811 – 1880). Celui-ci présente un premier projet en 1839, alors qu'il n'a que 28 ans. Le roi Léopold I^{er}, apporte dès le départ un appui inconditionnel à la réalisation de ce projet qui répond à son souci de créer une « entrée » monumentale vers le cœur de Bruxelles et sa Grand-Place.

Si Cluysenaar reproduit un modèle d'architecture classique (Galerie d'Orléans à Paris), il n'hésite cependant pas à recourir aux nouvelles techniques industrielles que lui offre une industrie métallurgique très prospère en Belgique. Ces galeries sont le premier exemple en Europe de passage couvert de proportions aussi monumentales et dont la verrière est placée au niveau des corniches. Constituée d'un assemblage de fermes en arc de cercle d'un tenant, posées sur rotule, cette verrière (construite au Grand Hornu) est un exploit technologique pour l'époque.

La Galerie des Princes (aile perpendiculaire à l'axe principal Galerie du Roi – Galerie de la Reine) est traité de façon plus traditionnelle, comme l'étaient les passages parisiens de l'époque : galerie plus étroite

(4,50 m), verrière à deux versants posée très bas (au-dessus de l'entresol) et charpentes métalliques assemblées de façon traditionnelles (profils T).

La moindre monumentalité de la Galerie des Princes était compensée par des finitions plus raffinées et délicates que dans les Galeries du Roi et de la Reine (plus « nobles »). Tout habillé de bois et faux-bois, l'ensemble devait, à l'origine, dégager une atmosphère plus chaleureuse et intimiste.



Galerie des Princes à Bruxelles

Demande

Le projet consiste en la rénovation des intérieurs (aux étages) qui se concentrent autour de la Galerie des Princes : plusieurs appartements sont non seulement rénovés mais aussi remodelés pour devenir plus qualitatifs. De nouveaux appartements sont créés sous les combles (anciennes chambres de bonne) et l'Hôtel des Galeries est étendu.

Les charpentes et toitures au-dessus de ces logements sont restaurées. Les versants arrières sont rehaussés. Le tout est recouvert d'ardoises bleu fumé (identiques à celles déjà posées sur les autres toitures des galeries).

Les façades du passage couvert sont restaurées selon leurs finitions d'origine (association de divers faux-bois), les devantures sont restaurées ou refaites à l'identique. Une travée fait l'objet d'un grattage complet de ses surpeints (comme cela a été fait dans la Galerie du Roi à l'époque de la restauration de 1995-97) afin de servir de modèle à la copie dans les autres travées et pour être montrée au public.

La verrière est restaurée en améliorant certains aspects liés à la sécurité (le simple vitrage est remplacé par du verre feuilleté d'aspect étiré).

Les girandoles d'éclairage sont restaurées et complétées par de nouveaux globes semi-matés. La proposition est de placer des globes sphériques moitié transparents, moitié matés à l'acide, à l'exemple de ce que l'on retrouve au Passage des Princes à Paris

Évolution de l'éclairage

L'éclairage des passages couverts a toujours été une question sensible étant donné que, morphologiquement, l'apport de lumière naturelle n'est pas facile dans un passage couvert, surtout lorsqu'il est assez étroit. Pour compenser le peu de lumière dès que celle-ci faiblit en fin de journée ou en hiver, et pour rester attractifs la nuit tombée, les passages couverts ont très souvent modifié leur éclairage en s'adaptant aux nouvelles techniques. S'agissant de la Galerie des Princes, on peut identifier quelques phases clés :

1. Vers 1847

À l'origine, les Galeries sont munies d'un éclairage au gaz. Des documents retrouvés dans les archives des Galeries mentionnent la commande à Paris de becs Maccaud autour desquels était glissé un « globe maté (...) à grands ronds clairs ». Des girandoles en fonte, dessinées par l'architecte Cluysenaar, soutiennent ces globes.



Détail d'une photographie de 1880 (?)

2. Vers 1890

Quelques années plus tard, bien qu'aucune mention n'ait été retrouvée à ce sujet dans les archives, plusieurs cartes postales montrent que les lampes ont changé. Les globes ont été remplacés par un modèle relativement sophistiqué, pas tout à fait sphérique, et couronné d'un couvercle. Il n'est toutefois pas possible de dire s'il s'agit encore d'éclairage au gaz ou déjà des premières lampes électriques.



Détail d'une carte postale de 1900-1910

3. Vers 1920

En 1920, des lampes électriques sont suspendues depuis la verrière. Parallèlement, dans les années 1920, les girandoles sont déplacées (mises plus haut sur les pilastres en marbre) et retournées pour accueillir cette fois un globe suspendu et un nouvel éclairage électrique. Les lampes sont faites de simples globes opalins qui pendent.



Détail d'une photographie des années 1940

4. Vers 1950

C'est probablement des années 1950 que datent les globes en verre en opaline blanche, que l'on peut voir actuellement, même si leur forme fait plutôt penser à des lampes des années d'avant-guerre.



5. 1997

Un éclairage linéaire est placé sur les bandeaux à base de lampes au gaz de Xénon.

6. 2015-2016

Les éclairages au Xénon sont en panne et définitivement coupés. Seuls subsistent les éclairages des lanternes. La verrière n'est donc plus éclairée.



7. 2017

Un nouvel éclairage avec des linéaires LED vient d'être placé dans les Galeries du Roi et de la Reine (avis conforme favorable sous réserve du 27/01/2016). Des essais avaient été présentés à la CRMS et à la DMS, également pour la Galerie des Princes. L'objectif est d'apporter un éclairage doux et « doré », semblant irradier des lanternes. Il est globalement très satisfaisant, permettant toutes les nuances possibles tout en étant économique à la consommation. De plus, il permet de créer un éclairage particulier à l'occasion de certains événements. Le seul défaut est le reflet des LED dans la verrière (multitude de points reflétés).

Avis

La CRMS ne formule pas de remarques particulières sur le volet du dossier relatif aux appartements qui seront rénovés et/ou aménagés dans les combles. Il s'agit d'importants travaux de modernisation (cuisine, salle de bain, cloisons intérieures, ...) mais ceux-ci sont très respectueux des caractéristiques intrinsèques des appartements (conservation des cheminées, plafonds moulurés et portes intérieures). Ils s'inscrivent par ailleurs dans la continuité des travaux, réalisés en 2015, de rénovation des appartements situés à côté du Théâtre des Galeries et dans l'aile de la Galerie du Roi.

S'agissant des travaux de restauration de la Galerie des Princes, moyennant quelques réserves d'ordre technique pour un plus grand respect de la situation originelle, la CRMS est favorable au projet. Lequel s'inscrit également dans la continuité d'un projet global de restauration des Galeries Royales Saint-Hubert, développé en collaboration avec la DMS et dont plusieurs phases de restauration concluantes ont déjà été réalisées en 1996-1997 aux Galeries du Roi et de la Reine.

La CRMS émet donc un **avis favorable moyennant les réserves suivantes** :

- sonder les deux impostes murales au-dessus des deux dernières devantures pour voir si elles étaient vitrées ou pleines à l'origine et reproduire la situation d'origine ;
- les marches d'escalier en pierre bleue doivent être constituées au minimum de 2 pierres massives, être taillées manuellement (striées et bouchardées) et au besoin, patinées artificiellement pour s'intégrer à l'ensemble ;
- placer une nouvelle main courante en laiton au centre de l'escalier, avec ancrage chimique (et non une plaque de fixation comme c'est le cas aujourd'hui) de façon à dégager la devanture ;
- restaurer la façade de la rue des Dominicains selon sa situation d'origine (compléter l'étude sur les finitions dès pose des échafaudages. Effectuer si nécessaire des vérifications sur les façades de la rue de l'Ecuyer et côté Grand-Place ;
- redéfinir le modèle de vitrine (n°14 ou 15 ?) en début de chantier selon des sondages à réaliser. Reproduire les divisions verticales et horizontales des vitrines à l'identique de la situation d'origine, y compris à l'intérieur de la Galerie des Princes (selon les documents d'archives et des vérifications matérielles à effectuer sur place) ;
- homogénéiser la hauteur des impostes au-dessus des portes et ne pas créer de double-portes mais se limiter à reproduire la typologie d'origine ;
- conserver tous les anciens soupiraux existants et les compléter par des copies plus fidèles (barreaux et treillis en fil de fer tressé) ;
- Choisir un certain nombre d'enseignes anciennes à conserver dans les cartouches (à gratter). Réaliser les nouvelles enseignes selon le modèle de lettrage ancien (sur une fine plaque multiplis qui pourra être remplacée lorsque les commerces changent - à l'exemple de ce qui se fait au Passage du Nord) ;
- Ne pas placer en façade de la rue des Dominicains et sur tous les châssis de fenêtres visibles depuis l'espace public du « verre étiré de sécurité » mais du simple verre étiré. Ne pas placer de double-

- vitrage (incompatible avec la conservation des petits bois) ; se limiter pour les châssis côté intérieur d'îlot ou au-dessus de la verrière, à du verre feuilleté à une face en verre étiré ;
- Si des lisses sont indispensables devant certaines fenêtres (pour des raisons de sécurité), les faire à l'ancienne, c'est-à-dire en plaçant un plat en fer forgé sur lequel s'encastre une main courante en bois de formé galbée ;
 - conserver les plus anciennes quincailleries (sonnettes, boîtes-aux-lettres, etc.) ;
 - pour l'éclairage, revenir à la situation des années 1895-1920 (époque du probable 1^{er} éclairage électrique) : replacer les girandoles dans l'alignement du bandeau, les tourner vers le haut, avec un globe « posé » sur la branche (choisir un globe de style 19^e siècle encore en production actuellement qui réponde aux normes de sécurité actuelles et qui soit résistant au vandalisme). Les ampoules de type LED devront reproduire un taux et une couleur d'éclairage similaire à celui des éclairages électriques des années 1920. Un modèle et des tests d'éclairage seront soumis à l'approbation de la DMS.

La proposition de placer des globes d'éclairage sphériques moitié transparents, moitié matés à l'acide, à l'exemple de ce que l'on retrouve au Passage des Princes à Paris, ne repose ni sur une situation ayant existé aux Galeries Royales Saint-Hubert à Bruxelles, ni anciennement au Passage des Princes à Paris (on peut supposer qu'il s'agit ici d'une intervention assez récente). La CRMS n'y souscrit pas.

La Galerie des Princes se distingue des Galeries du Roi et de la Reine par ses proportions (plus modestes) et son traitement (aspect « bois » alors que les Galeries du Roi et de la Reine ont un aspect « marbre »). De ce fait, l'impact des girandoles dans la Galerie des Princes, plus étroite et basse, n'est pas similaire à celui dans les Galeries du Roi et de la Reine où la hauteur de la verrière offre une autre monumentalité. Conserver la surélévation des girandoles comme cela a été fait dans les Galeries du Roi et de la Reine n'est donc pas justifié ; celles-ci se retrouvent au milieu du pilastre supérieur, au milieu des fenêtres d'imposte et trop près de la corniche. Considérant cela, la CRMS demande d'étudier un retour à la situation des années 1895-1920 (époque du probable 1^{er} éclairage électrique) et le placement des girandoles dans l'alignement du bandeau, tournées vers le haut avec un globe « posé » sur la branche. Elle n'est pas opposée au placement de globes de style 19^e siècle encore en production actuellement et qui répondent aux normes en vigueur (sécurité, vandalisme, ...). Les ampoules de type LED devront reproduire un taux et une couleur d'éclairage similaire à celui des éclairages électriques des années 1920. Un modèle et des tests d'éclairage seront soumis à l'approbation de la DMS.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

c.c. : M.-Z. Van Haeperen (DU) et G. Conde-Reis (DMS)